

E 2200 New York 1/152

Le Conseil fédéral au Consul de Suisse à New York, L. Ph. De Luze

L

Berne, le 4 décembre 1858

Comme vous le verrez par la lettre datée du 3 novembre dont copie ci-jointe¹, le Consul suisse au Havre se plaint à nous de ce que le Gouvernement de Berne se refuse de rembourser les avances qui ont été faites à de ses ressortissants qui ont émigré dans le temps en Amérique, pour leur faciliter le retour dans leur patrie.

Nous avons donc cru devoir demander à ce Gouvernement des directions pour votre gouverne et celle du Consul suisse au Havre dans les cas qui se présenteront à l'avenir de rapatriement de ressortissants bernois, et cette lettre² se prononce positivement et décidément pour que l'on ne facilite pas le retour dans leurs foyers aux Bernois dans l'indigence, mais qu'on cherche au contraire à les engager à se tirer d'affaires en Amérique en leur remettant des subsides de la somme allouée chaque année par le Gouvernement de Berne à la Société suisse de bienfaisance de votre ville.³

1. E 2200, Le Havre 714.

2. *Le Conseil d'Etat du canton de Berne au Conseil fédéral, 1^{er} décembre 1858. Non reproduite.*

3. *Dans sa réponse au Conseil fédéral du 30 décembre 1858, De Luze écrit:* En examinant les livres de la Société de bienfaisance, je trouve que dans le courant de 1858, je ne trouve que les noms de 4 personnes du canton de Berne, assistées par notre Société de bienfaisance pour retourner en Europe. (E 2/1393).